

## **WCC-2016-Rec-107-FR**

### **Intégrer les solutions fondées sur la nature dans les stratégies de lutte contre les changements climatiques**

RAPPELANT les engagements pris par les Parties lors de la 21<sup>e</sup> Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) (Paris, 2015) pour lutter contre les changements climatiques ;

SOULIGNANT la reconnaissance accordée, dans l'Accord de Paris, au rôle des écosystèmes dans la régulation du climat et dans l'adaptation à la réglementation sur les changements climatiques ;

RAPPELANT que la Convention sur la diversité biologique (CDB) et la CCNUCC reconnaissent l'importance d'intégrer des approches écosystémiques dans les réponses apportées aux changements climatiques, et demandent de les considérer comme partie intégrante des stratégies locales et nationales de lutte contre les changements climatiques ;

RAPPELANT ÉGALEMENT l'Objectif 15 d'Aichi pour la biodiversité qui stipule : « *d'ici à 2020, la résilience des écosystèmes et la contribution de la diversité biologique aux stocks de carbone sont améliorées, grâce aux mesures de conservation et de restauration, y compris la restauration d'au moins 15% des écosystèmes dégradés, contribuant ainsi à l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, ainsi qu'à la lutte contre la désertification* » ;

SALUANT l'intégration de l'importance du rôle des écosystèmes au sein du Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, adopté par la troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe (Sendai, Japon, 2015) ;

SALUANT et ENCOURAGEANT les initiatives déjà existantes, dans de nombreux pays du monde, de solutions fondées sur la nature mises en œuvre par les organisations gouvernementales, les autorités locales, les gestionnaires d'espaces naturels ou les citoyens ;

CONSTATANT avec grande préoccupation que les niveaux des émissions globales de gaz à effet de serre en 2025 et 2030, estimés sur la base des Contributions prévues déterminées au niveau national, ne sont pas compatibles avec des scénarios au moindre coût prévoyant une hausse de la température de 2°C ; et

RAPPELANT la Résolution 5.083 *Faire progresser le rôle des solutions basées sur la nature pour l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets, et leur potentiel de contribution à une réglementation mondiale sur les changements climatiques* (Jeju, 2012) ;

### **Le Congrès mondial de la nature, lors de sa session réunie à Hawai'i, États-Unis d'Amérique, du 1er au 10 septembre 2016 :**

1. INVITE les États à :

- a. intégrer les solutions fondées sur la nature dans leur politiques et stratégies nationales d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques ;
- b. inclure ces solutions dans leurs contributions prévues déterminées au niveau national et autres documents le cas échéant ;
- c. mettre en œuvre ces solutions par des actions visant à protéger les écosystèmes intacts et ceux qui ont un bon état écologique, y compris les zones terrestres et marines protégées ; des actions visant à améliorer la gestion durable des écosystèmes utilisés pour les activités humaines ; et des actions de restauration des écosystèmes dégradés et de récréation de milieux naturels contribuant à ces objectifs ;

- d. intégrer ces solutions dans les politiques et projets de réduction des risques et catastrophes naturels ; et
  - e. trouver les moyens financiers nécessaires pour mettre en œuvre ces solutions, en mobilisant l'ensemble des fonds de financement du climat des mécanismes financiers de la CCNUCC et d'autres sources y inclus le Fonds vert pour le climat.
2. ENCOURAGE les autorités régionales et locales à intégrer ces solutions dans leurs politiques et stratégies territoriales d'adaptation aux changements climatiques, d'atténuation de ces changements, d'énergie, et d'aménagement du territoire ainsi que dans leurs budgets selon le cas.
  3. INVITE ET ENCOURAGE les organisations non gouvernementales à promouvoir et accompagner la mise en œuvre de ces solutions et initiatives citoyennes dans les pays et territoires.
  4. DEMANDE aux entreprises de déployer ces solutions dans leurs projets et innovations.

**L'État Membre États-Unis et les organismes gouvernementaux des États-Unis** se sont abstenus lors du vote de cette motion pour les raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des résolutions de l'UICN.